AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0641
FR0013506730-FS0300

11 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2025, complété notamment par des courriers reçus les 10 et 11 avril 2025, la société Boston Partners Global Investors. (One Beacon Street 30th Floor Boston, MA, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 avril 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir, pour le compte desdits clients, 11 922 907 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 238 139 535 actions représentant 234 034 492 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.